



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2011

N° 2011 - 12 - 15 - 04

CREATION DE DEUX POSTES
DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION
CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)

Le 15 décembre 2011 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 9 décembre 2011

Date d'affichage de la convocation : 9 décembre 2011

PRESIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRESENTS :

Mme DETERM – M. FENAT - Mme ROLLET - M. FAUCONNET - Mme LE LAY - M. BISSON -
Mme LEMERE - M. PIERRON, adjoints.

M. LHENRY – Mme. MILLOT – M. PEROT - M. SARTELET – M. PERNET - Mme MOREAU – M.
CALLIOT – Mme GABREL – M. SMITH – M. LEFORT – M. CHOUARD - Mme THILLY – M.
BESSON.

EXCUSES : Mme DORTA BERMEJO donne pouvoir à M. FENAT
Mme GERARDIN donne pouvoir à M. BIAUX
Mme STEVENOT donne pouvoir à Mme LEMERE
Mme CORREIA

ABSENTS : M. JOSEPH - M. ANTUNES - M. CARRASCO

Membres en exercice : 29
Membres présents : 22
Procurations : 3
Votants : 25

Secrétaire de séance : Mme THILLY

4/ CREATION DE DEUX POSTES
DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION
CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi, il vous est proposé de créer deux emplois de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du lundi 19 décembre 2011.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux. Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Département de la Marne.

L'aide à l'employeur s'élève à 70 % du salaire de base soit 557 € sur 796 € brut.

Par ailleurs ce contrat fait l'objet d'une exonération des contributions patronales d'assurance sociale, vieillesse et d'allocations familiales.

Compte tenu d'une part de notre volonté de concourir à l'insertion sociale par l'emploi et d'autre part des besoins des services techniques et plus précisément du service espaces verts, il vous est proposé de créer 2 postes sur la base d'un contrat unique d'insertion de 20 heures par semaine et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes à ces postes pour une durée initiale de 6 mois. Ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre la Ville de Fagnières et le Pôle Emploi.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la commission des finances,
OUI l'exposé qui précède

DECIDE la création de deux postes sur une base hebdomadaire de 20h, dans le cadre du dispositif "contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi".

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des contrats, conventions et pièces administratives.

Résultat du vote :

- Voix pour : 24
- Voix contre : -
- Abstentions : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX